

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2023.03.04

REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA SALLE DES TENNIS

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Lysiane LEDUC-DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Philippe ONILLON - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY  
Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER  
Catherine INNOCENT donne pouvoir à Lysiane LEDUC-DREAN  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD  
Marie-Christine DEHLINGER donne pouvoir à Philippe ONILLON

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Vu la délibération n° 2022.04.10,

**CONSIDERANT** que plusieurs tempêtes successives se sont abattues sur notre région depuis 2020 et ont entraîné des dégâts sur la couverture de la salle couverte du tennis club. Mi-janvier 2020, à la suite d'un coup de vent, une première réparation a dû être réalisée à la suite d'un retournement partiel de la bâche, la ralingue arrimant le rabat sur le pignon Sud ayant rompu. Mi-février, la tempête Ciara a détruit une partie de la couverture : l'ensemble du rabat pignon Sud a été arraché. Mi-janvier 2023, la tempête Gérard, a, une fois de plus fragilisé la couverture, dans l'obligation de relier la structure et la bâche avec des cordes,

**CONSIDERANT** que le risque est l'arrachement complet de la toile extérieure et intérieure sous la force du vent. Une réparation partielle par fixation de plaques de bac acier a été réalisée début 2020 permettant de rendre étanche le bâtiment et d'éviter le soufflage des bâches,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des fournisseurs contactés affirment que la bâche n'est pas réparable et qu'elle est âgée d'une quarantaine d'années,

**CONSIDERANT** la base des estimatifs remis en avril 2022, et prenant en compte les limites de fourniture et de garantie proposées, le coût du projet était de l'ordre de 127k€ HT pour la bâche et de 10k€ HT environ de maîtrise d'œuvre et de 3 k€ HT de bureau de contrôle, le coût du projet total était de 140 k€ HT,

**CONSIDERANT** un nouveau diagnostic de la structure en date du 21 novembre 2022 de l'entreprise INGOTEC impliquant une fragilité supérieure de la structure.

**CONSIDERANT** les demandes d'aides auprès du Département, la Fédération Française de Tennis, l'apport du Tennis Club et le financement de la Commune à hauteur de 43% soit la somme de 90 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 votes POUR et 1 vote CONTRE,**

**AUTORISE** le Maire à mener le projet de remplacement de la bâche du tennis pour une somme estimée à 206 080 €, à demander les subventions et à signer tout document relatif à ce projet.

*Fait et délibéré en séance,*

*Les jours, mois et an que dessus.*

*Pour extrait certifié conforme au registre*

*Transmis à la Sous-Préfecture le 7 mars 2023*



Le Maire,  
Jean-Luc VERET

A blue ink signature of Jean-Luc Veret is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "Sous-Préfecture de Bayeux" and "CALVADOS" around the perimeter.